

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC07-400-1136 du 1//10/07

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SESSION 2008 RECENSEMENT DES PROFESSEURS CORRECTEURS EXAMINATEURS

Destinataires : Collèges publics et privés sous contrat

Affaire suivie par : Mme Béatrice ALENDA, Tel : 04 42 91 71 86, Fax 04 42 91 75 02

J'ai l'honneur de vous informer que la réglementation prévoit que les professeurs agrégés, quels que soient les établissements dans lesquels ils exercent, peuvent être désignés comme membres des jurys du baccalauréat.

Je vous fais parvenir par envoi séparé :

- un listing professeurs agrégés de lettres classiques et de lettres modernes
- un lot de fiches de couleur paille

1 - CONTROLE DU LISTING

Ce listing doit m'être retourné après avoir été complété et visé par vos soins en même temps que les fiches.

2 - ETABLISSEMENT DES FICHES

Chaque professeur de lettres reçoit et remplit une fiche **paille**.

3 - AVIS ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Il appartient au chef d'établissement de :

- vérifier que toutes les rubriques ont été renseignées correctement,
- donner son avis sur la désignation de ces professeurs comme membres du jury du baccalauréat.

Par avance, je vous remercie de toutes les dispositions que vous prendrez afin que ces documents me soient retournés pour le **22 octobre 2007**.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.